

DELIBERATION CFVU-014-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 février 2021,

Objet de la délibération : Modification du D.U. « sécurité routière et prévention des risques » - Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 15 mars 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour ; 1 membre s'est déconnecté en cours de séance.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université
d'Angers

Signé le 18 mars 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 23 mars 2021

§ FICHE de modifications de contr le de connaissances

 § UFR/D partement : LLSH Avis favorable du Conseil d'UFR du : 22 f vrier 2021
 § Passage   la CFVU du : 15 mars 2021
 § Rentr e universitaire : 2021/2022

Formation concern e : DU S curit  routi re et pr vention des risques (DUSRPR)
Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/creation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
Changement ordre modules et modification titre (module 1)	X
<i>Incidence financi�re oui <input type="checkbox"/> non X</i> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Cr�ation d'UE / EC	<input type="checkbox"/>
Changement de nature d'un enseignement	<input type="checkbox"/>


D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2020/2021	2021/2022
Module 1 modification titre	Intitul� : « Politiques publiques et accidents/Mobilit�s et sant� environnementale »	« Politiques publiques, mobilit�s & sant� »
Module 3	Intitul� « Outils, m�thodes et mod�les »	« Psychologie et risque (facteurs et groupes � risque)
Module 4	« Psychologie et risque (facteurs et groupes � risque) »	« Outils, m�thodes et mod�les »

§ Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :